

La cathédrale Saint-Louis Saint-Nicolas

21 septembre 1760 - 22 septembre 2007

**Après la
restauration
de la nef,
la cathédrale
Saint-Louis
Saint-Nicolas
vous ouvre
ses portes**

**Samedi
22 septembre 2007
à partir de 16 h**



**VILLE DE
CHOISY-LE-ROI**

Sommaire

Historique du bâtiment - P. 4

Description de l'édifice - P. 8

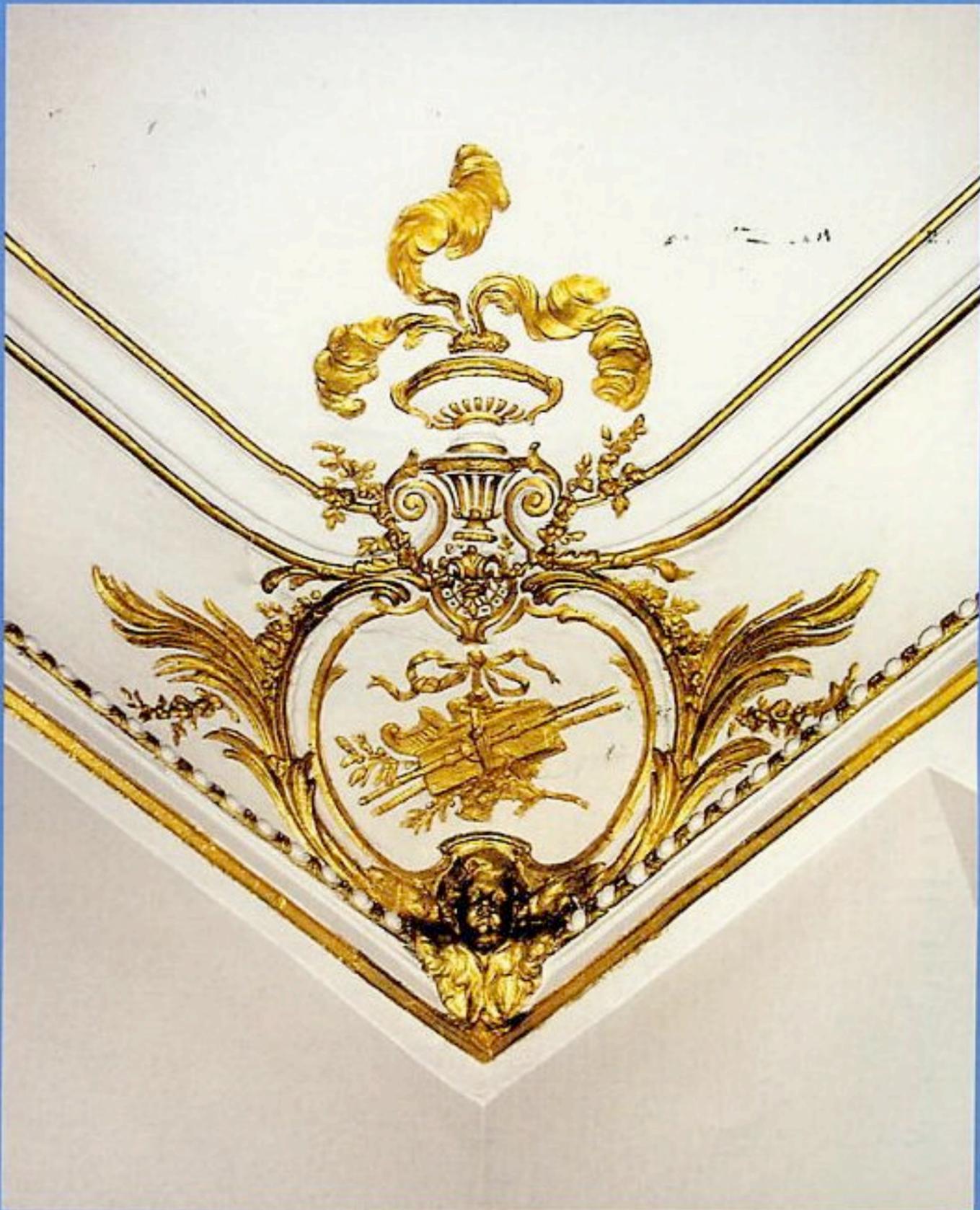
Les vitraux - P. 12

Les occupations successives du "pavillon du Roy" - P. 14

Les travaux anciens - P. 18

Les travaux de restauration par Christiane Schmuckle-Mollard - P. 22

Sources et bibliographie - P. 27



Détail du plafond de la chapelle de la Reine
3^e quart du XVIII^e siècle. Le plafond est probablement l'œuvre du sculpteur Jacques-Verbeckt bien que deux autres sculpteurs – Michel-Ange-Slotz et Honoré Jean-Guilbert – aient aussi travaillé à la décoration de l'église. Il reste ainsi des incertitudes quant aux auteurs des éléments décoratifs de cette époque

© Antoine Martin

Éditorial

La cathédrale de Choisy marque incontestablement l'Histoire de notre ville. Cette brochure en retrace les grandes lignes. On y voit comment l'église a joué un rôle spirituel de premier ordre et de quelle façon elle a été impliquée dans les mouvements révolutionnaires et son lien indéfectible à la vie communale. Elle a été tour à tour édifice religieux, mairie, palais de justice, commissariat... Sur son fronton est encore gravé aujourd'hui le nom de Jean-Jaurès. La Marseillaise carillonne chaque jour à midi !

Ce bâtiment, fondamental pour notre ville, méritait amplement que notre Municipalité s'engage dans la valorisation de sa rénovation, comme elle l'avait déjà fait plusieurs fois dans son histoire.

Je souhaite ici remercier toutes les personnes qui se sont passionnées pour la rénovation de l'église, pour son histoire et à travers elle pour l'histoire de notre ville. Ainsi les services des Monuments historiques de France ont joué un rôle primordial dans cette réalisation, je pense tout particulièrement à Madame Schmucklé-Mollard, Architecte en chef. Je remercie également l'association Louis-Luc qui s'est impliquée une nouvelle fois dans le travail collectif pour Choisy et tout particulièrement Madame Thérèse Simon. Un grand merci au Père Paul Gueudar-Delahaye, curé de la paroisse Saint-Louis, qui a été de toutes les batailles pour aboutir à cette réhabilitation. Enfin je tiens à saluer le travail de l'Office du Tourisme et du Service municipal des archives, de la documentation et du patrimoine notamment dans la réalisation de cette brochure. L'église Saint-Louis Saint-Nicolas, au cœur d'un quartier qui va connaître dans les années qui viennent un véritable renouveau, restera un des joyaux qui lient les générations de Choisyens et assurent la pérennité d'une ville comme la nôtre.

Daniel Davisse
Maire de Choisy-le-Roi
Vice-président du Conseil général
du Val-de-Marne

Historique du bâtiment

La première église de Choisy est construite au bord de la Seine en 1207. Mademoiselle de Montpensier fait rebâtir le chœur en 1686 par l'architecte Jacques IV Gabriel. Cette église, souvent inondée, est démolie en 1759, l'intendant M. de Rolin étant chargé des travaux.

Ayant acheté Choisy en 1739, le roi Louis XV veut une église "royale et paroissiale". Appelée "Saint-Louis Saint-Nicolas", elle sera édifiée sur les plans d'Ange Jacques Gabriel de 1748 à 1760. Les travaux sont adjugés le 15 mai 1748. Les adjudicataires sont les Frères Thévenin, entrepreneurs en maçonnerie, Chaulot, couvreur, Sandrier et Enée, charpentiers, Parant, serrurier et Pécard, maçon.

Un premier projet montre une église à nef centrale de six travées, sans transept, terminée par une abside et flanquée de collatéraux avec déambulatoire. Il est prévu que le Roi accède au sanctuaire par un portail réservé, situé à l'opposé du portail principal destiné aux paroissiens. Le salon permettant au Roi d'accéder à ses tribunes devait être rond, utilisant l'ordre dorique pour l'extérieur et corinthien pour la décoration intérieure. Le portail paroissial (distinct du portail royal) devait être orné au premier niveau de l'ordre toscan, au second de l'ordre dorique, la nef étant également ornée de l'ordre dorique. Le clocher devait s'élever sur trois niveaux.

Dans le projet finalement adopté par Louis XV, le 30 avril 1748, aucun ordre architectural n'est retenu. Le salon est à pans et le clocher ne comprend que deux niveaux. Les voûtes et les plafonds sont en plâtre sur charpente. Les piles, les arcs, les encadrements de baies sont en pierre de taille, ainsi que les parements des façades. Le moellon enduit et peint en fausse coupe de pierre est amplement utilisé pour les intérieurs.

L'église présente quelques particularités. La plus curieuse est l'emplacement du clocher construit à côté de l'église et non au-dessus. D'une façon générale, les lignes de cette construction sont simples, avec peu de sculptures extérieures. La consécration et la dédicace de l'église, présidées par l'Archevêque de Paris, ont eu lieu le dimanche 21 septembre 1760.

Au XIX^e siècle, l'église ne connaît que des modifications de détails dans la partie principale, mais le mobilier et les œuvres d'art du chœur disparurent. Rapidement, la grande arcade donnant sur le pavillon du Roi fut obturée et celui-ci devint indépendant. Le "pavillon du Roy", aussi appelé chevet, subit d'importants remaniements, notam-

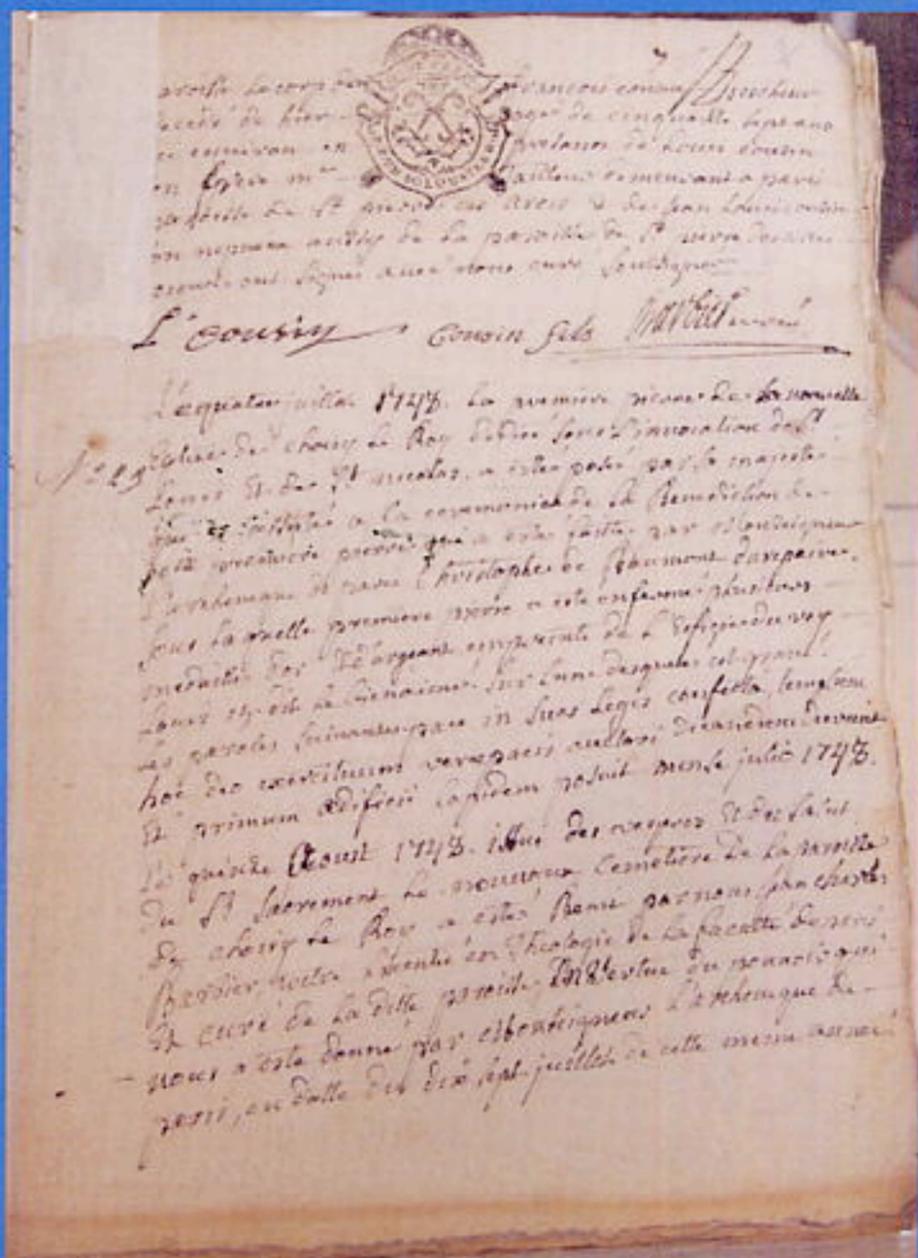
ment pour les aménagements successifs pour accueillir la mairie.

Le 7 novembre 1975, l'église est classée Monument historique. Elle a été érigée officiellement au rang de cathédrale lors de la création du département du Val-de-Marne en 1964. Depuis 1987, elle est cathédrale honoraire.



Les croix dorées sur fond bleu du piller symbolisent les marques au Saint-Chrême effectuées par douze évêques présents lors de la consécration de l'église le 21 septembre 1760

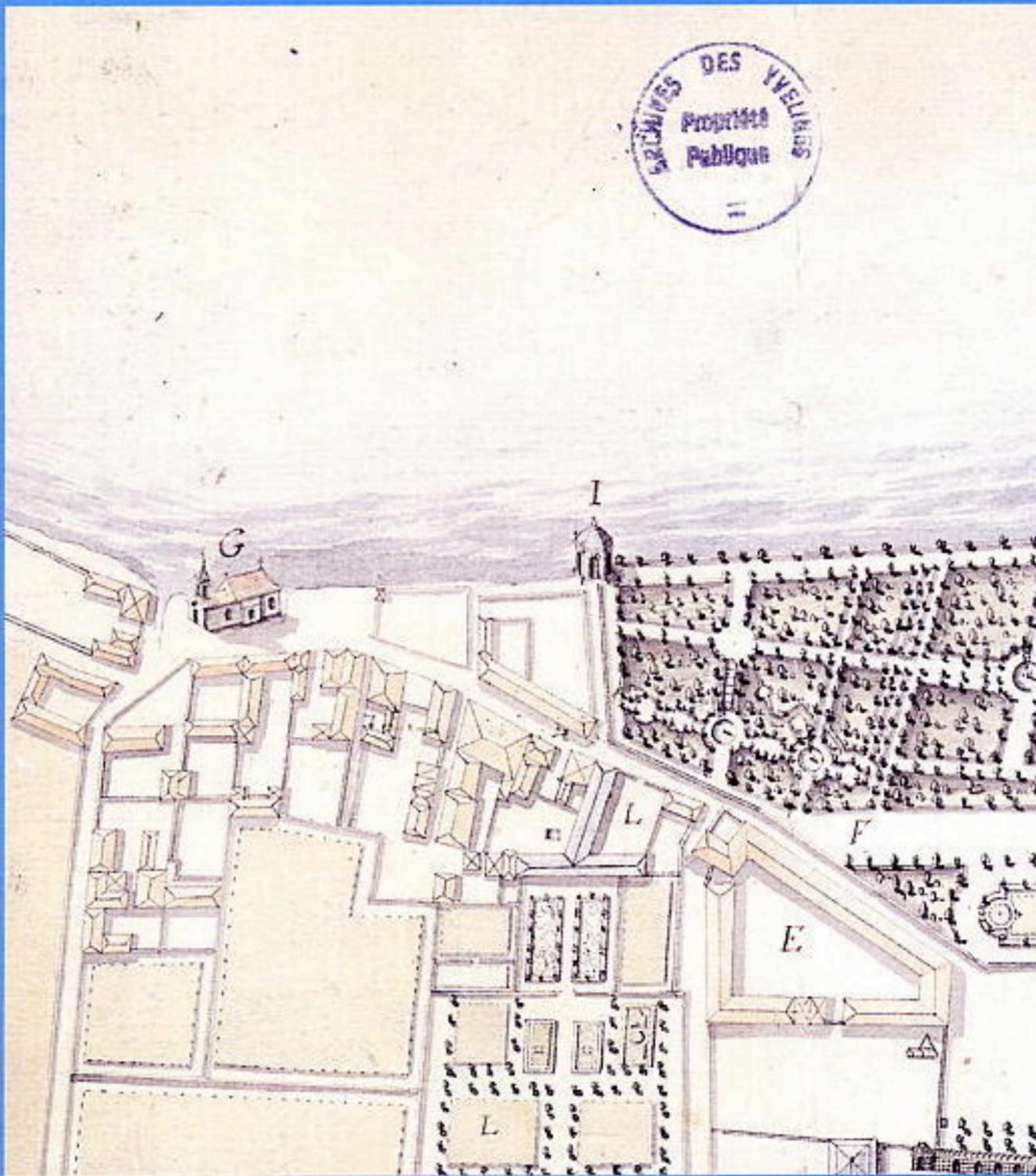
© Antoine Martin



Bénédiction de la première pierre de l'église de Choisy le 4 juillet 1748

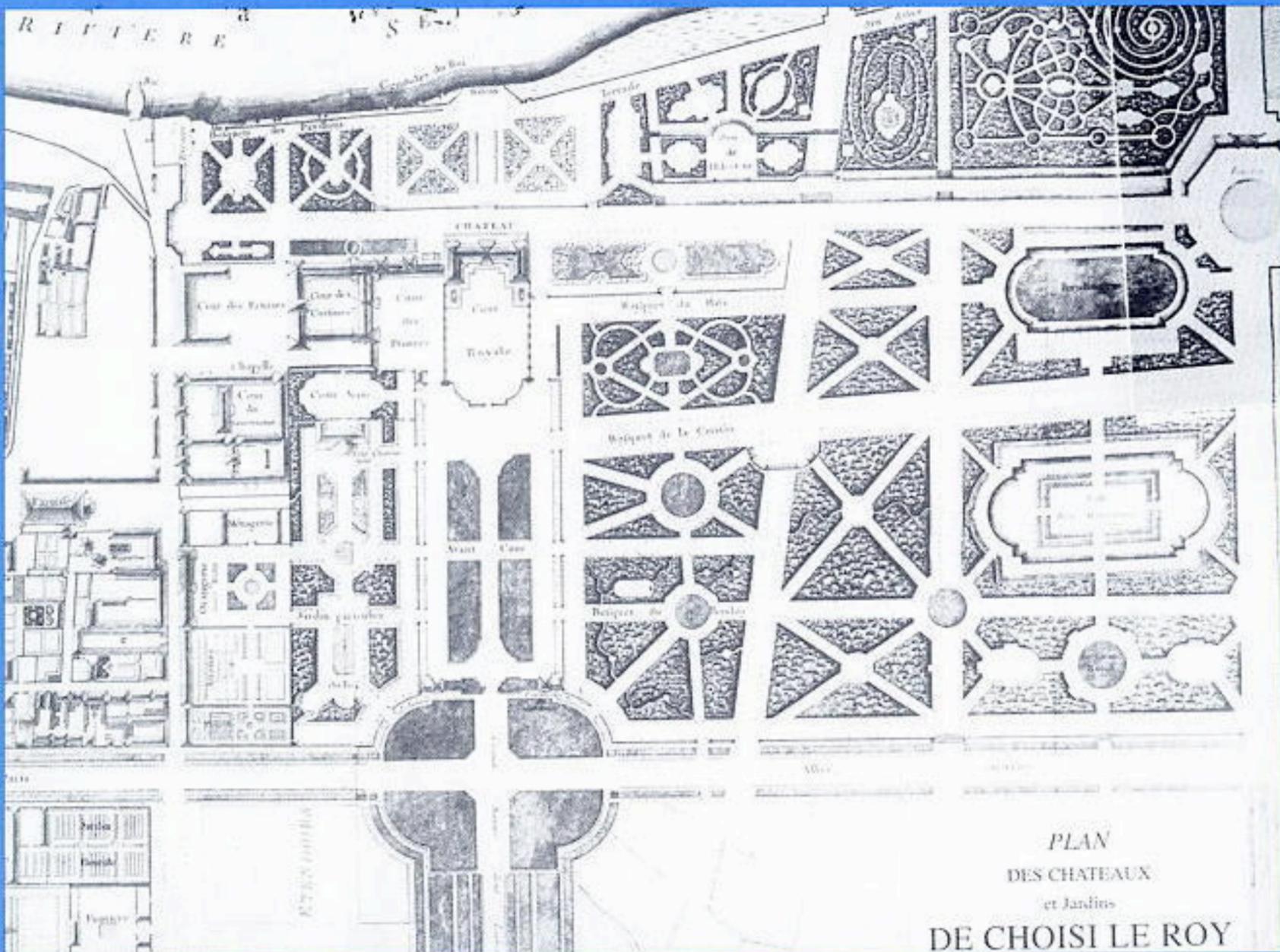
Registre paroissial

© Collection Archives départementales du Val-de-Marne



La première église de Choisy sur les bords de la Seine. Construite en 1207 par les habitants et dédiée à Saint-Nicolas, patron des mariners, elle est érigée en cure en 1225. Elle est démolie en 1759 après la construction de la nouvelle église
 Extrait du plan général de Choisy - XVII^e siècle
 © Collection Archives départementales du Val-de-Marne

Emplacement de la nouvelle église par rapport au château de Louis XV
 Extrait du plan des châteaux et Jardins de Choisy-le-Roi levés par Gauche en 1783
 © BNF



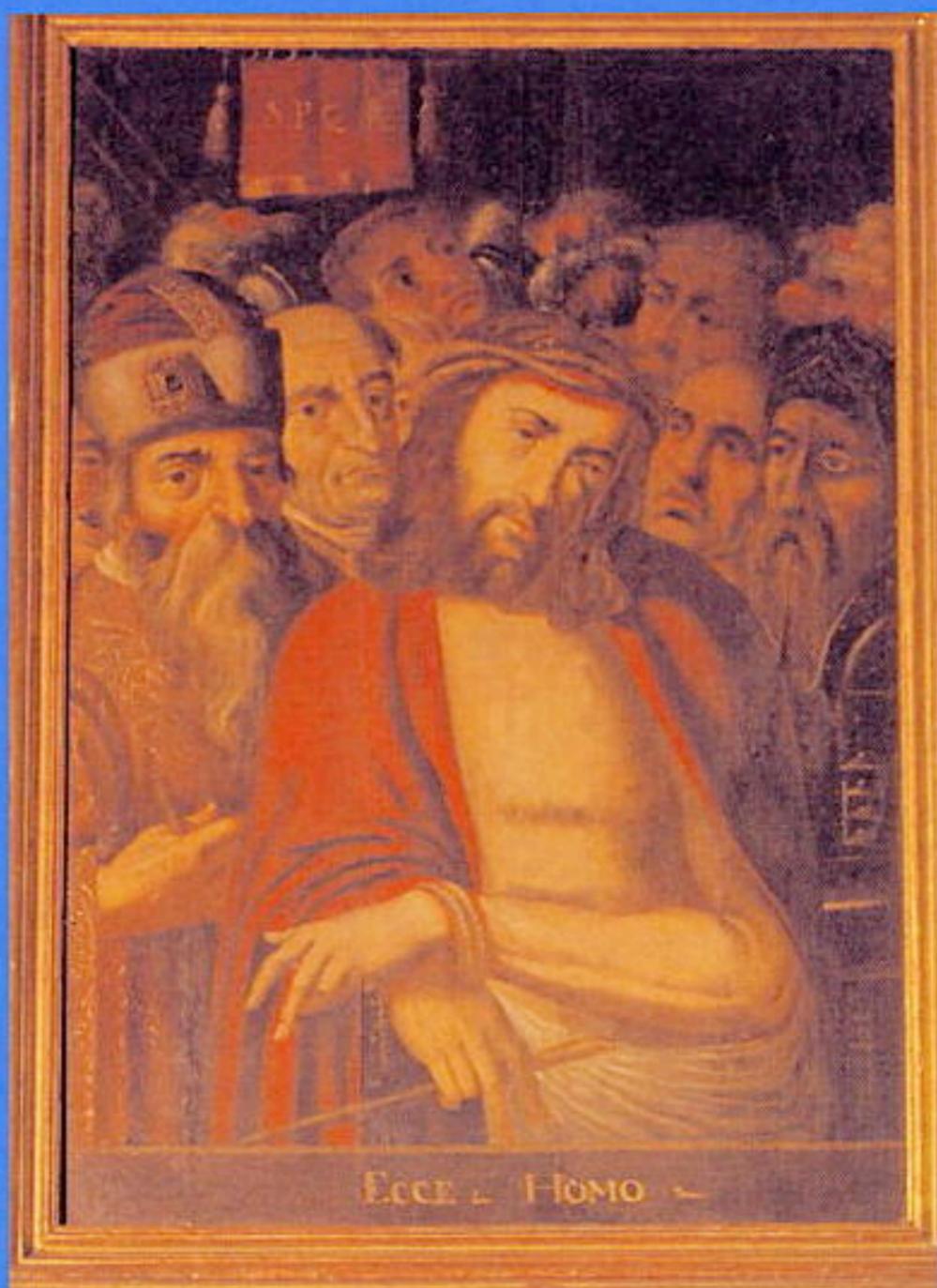


Dédicace de l'église Saint-Louis Saint-Nicolas, le 21 septembre 1760

© Collection Archives départementales du Val-de-Marne



Cuve baptismale
 Cette cuve baptismale en marbre du Languedoc veiné rouge date du XVIII^e siècle
 © Antoine Martin



Ecce Homo
 Peint dans la première moitié du XVII^e siècle, ce tableau, d'auteur inconnu, est une copie interprétée d'un tableau de Bonifazio de Pitani
 © Antoine Martin



Plaque rappelant la pose et la bénédiction de la première pierre de l'église par le roi Louis XV le 4 juillet 1748
 © Antoine Martin

Description de l'édifice



Vue extérieure
© Antoine Martin

La construction de l'église est ordonnée par Louis XV. Elle est dressée suivant les ordres de M. Le Normant de Tournehem, "conseiller du Roy en ses conseils, directeur et ordonnateur général des bâtiments, jardins, arts et manufactures de Sa Majesté", par M. Jacques-Ange-Gabriel, "Inspecteur général des bâtiments du Roy, et son premier architecte, conformément aux plans, profils et élévations faits par ledit Sieur Gabriel et arrêtez par sa Majesté".

L'église est implantée sur le terrain des "glacières" et sur des terrains achetés par le Roi, joignant le cimetière. L'église n'est pas orientée. Elle suit un axe longitudinal sensiblement nord-sud. L'ancien "pavillon du Roy" faisait face, au sud, aux potagers du château, aujourd'hui disparus. Le portail des fidèles donne sur une place, à construire, dans l'axe de la nouvelle rue du village, devenu "bourg".

L'édifice comprend avant la Révolution outre la partie réservée au culte, différentes constructions destinées à l'usage du Roi. L'église se compose d'un vaisseau central de sept travées flanqué, de collatéraux. Son chevet en hémicycle est encastré dans un pavillon à pans coupés, d'où Louis XV assistait à la messe. Ce pavillon forme le centre d'une demi-lune, dont la façade comprend un fronton sculpté sur consoles et un balcon en fer forgé dans une arcade. Sur les côtés, deux passages voûtés permettent l'accès à la tribune réservée au Roi et à celle réservée à la Reine, de part et d'autre de l'abside. Deux escaliers symétriques desservent deux autres loges, les tribunes des Princes et des Princesses, situées au-dessus des précédentes et destinées aux familiers de la Cour.



Voûte et lustres
© Antoine Martin

Chaire à prêcher
3^e quart du XVIII^e siècle
© Antoine Martin





Orgue
© Antoine Martin



**Chapelle du
Saint-
Sacrement,
ancienne
chapelle de
la Reine**
© Antoine Martin



Tambour de porte
3^e quart du XVIII^e siècle
© Antoine Martin

La longueur extérieure de l'église, d'un portail à l'autre, est de 53 mètres pour une largeur totale de 22,66 mètres. À l'alignement de la 6^e travée à l'ouest, s'élève une tour carrée servant de clocher, coiffée d'un petit dôme. Un petit corps de bâtiment accolé à la face sud de la tour sert de sacristie.

La façade nord sur la place de l'église est décorée de refends (lignes creuses tracées pour marquer les assises de pierre et les joints verticaux). Elle présente un avant-corps à fronton avec au rez-de-chaussée un portail cintré à écoinçons (éléments aux angles) sculptés et une baie cintrée au premier étage. Les refends sont percés chacun d'une grande niche et se raccordent de manière classique à l'avant-corps par un amortissement en console renversée, terminé par un grand "pot à feu".

Les encadrements de baies sont en pierre de taille, tout comme les parements des façades. Le moellon enduit et peint en fausse coupe de pierre est amplement utilisé pour les intérieurs. L'église possède un tambour de porte à boiserie d'époque.

La grande nef est couverte d'une voûte en berceau. Elle est flanquée de deux collatéraux terminés par deux chapelles surbaissées et décorées de boiseries, qui encadrent le chœur, dans le prolongement des bas-côtés. Les anciennes tribunes royales sont élevées de trois marches au-dessus du plain-pied de la nef. Les anciennes tribunes du Roi (actuelle sacristie à l'ouest) et de la Reine (actuelle chapelle de semaine à l'est) sont intégrées dans la courbe du déambulatoire.

De grandes arcades avec piliers carrés rythment l'espace. Des fenêtres hautes à pénétration dans la voûte en berceau permettent d'éclairer les lieux. La voûte de la nef est réalisée sur une ossature en lattis de châtaignier recouvert de plâtre, puis d'un badigeon avec motif de faux appareil gris foncé. Les piles, les arcs et les bas-côtés possèdent des plafonds plats sur ossature bois.

L'arcade derrière le Christ est prévue libre lors de sa construction. Les fidèles se plaignant des courants d'air, elle est sommairement bouchée puis ornée vers 1900, d'un décor en céramique de la faïencerie Boulenger.

La couverture de l'église est en ardoises d'Angers, dite grande carrée, avec crochets en cuivre permettant le remplacement facile en cas de réparation. Le faitage et les arêtiers sont en plomb ainsi que les ornements du campanile qui porte le carillon de l'horloge. La couverture des bas-côtés, à cause de la faible pente, est exécutée en zinc. Le dôme du clocher est reconstitué avec ses ornements en plomb et revêtu d'ardoises taillées en écaille.





**Saint-Louis remet son épée
à Jésus et à la Vierge**
Fresque du cul-de-four
réalisée par Pauthe en 1877
© Antoine Martin



La Justice de Paix et le commissariat
Carte postale
© Archives communales



**Saint-Louis de retour de croisade
offrant la couronne d'épines
et trois clous**
Réalisé en 1729 par Jacques
Boussieu
© Antoine Martin



Nef et chœur
© Antoine Martin

Saint-Maurice
© Antoine Martin

Les vitraux

Le 19 juin 1946, le maire Alfred-Lebidon informe le Conseil que des travaux de restauration des vitraux ont été effectués. En effet, les deux explosions qui ont touché le pont ont provoqué le bris des vitraux de l'église. Il a été procédé immédiatement à une réfection provisoire des panneaux détériorés. En raison de l'impossibilité de se procurer des vitraux, ces vitraux étaient en verre cathédrale. En 1965-1966, l'Entreprise Gouffault Père et Fils est choisie pour la réfection des vitraux supérieurs. Quatorze fenêtres

sont changées selon le modèle existant sur place : dessins géométriques simples avec emploi de verre antique teinté. L'ensemble des 14 verrières avec 4 barlotières horizontales (pièces de l'armature métallique, scellée dans la maçonnerie) et 2 barlotières verticales est réalisé sur les dessins de François-Chapuis, maître verrier.

Les vitraux ayant été très détériorés pendant la Seconde Guerre mondiale, le Docteur Georges-Léger offre à l'église les vitraux actuels ainsi que la grisaille (peinture vitrifiable



Annonciation
© Antoine Martin



Nativité
© Antoine Martin

composée d'un fondant et d'oxydes métalliques provoquant des couleurs souvent noires ou brunes). Il fait ce don en mémoire de son fils Yves, mort en résistant. Ceux-ci ont été réalisés dans les ateliers Daumont-Tournel, verrier à Montrouge, sur les dessins d'André Mériel-Bussy.

Les vitraux sur le bas-côté sont l'Annonciation, la Nativité, la Fuite en Égypte, Marie au pied de la Croix, la Descente de la Croix, le Couronnement de Marie. Sur le bas-côté ouest, se trouvent Saint-Yves, Saint-François d'Assise,

Saint-Georges, les 4 évangélistes représentés par leur symbole et Saint-Louis adoubant un chevalier sous le chêne de Vincennes. Ce dernier vitrail date de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Dans les chapelles de chaque côté du chœur, l'Apparition de la Vierge à Bernadette est datée de mai 1881 et l'Apparition du Sacré Cœur de Jésus à Sainte-Marguerite Alacoque est réalisé à Paris en 1882.

Le seul vitrail d'origine est celui dans lequel est insérée l'horloge de la façade.



Marie au pied de la croix
© Antoine Martin



Couronnement de Marie
© Antoine Martin

Les occupations successives

À la Révolution, Louis XVI ne conserve pas Choisy-le-Roi dans sa "liste civile". Le "pavillon du Roy", avec les tribunes et la salle des gardes, devient un ensemble d'annexes distinctes, séparées et indépendantes de l'église, "nullement nécessaires à l'exercice du culte". Ces annexes ont des entrées extérieures et des escaliers distincts de l'entrée de l'église. Elles sont alors considérées comme propriété communale, "destinées et consacrées à ses besoins publics".

L'ancienne tribune de la Reine est "aussitôt destinée" à la Justice de Paix, parce que Choisy était alors chef lieu de canton, et la commune dispose du surplus pour ses autres besoins. "Plus tard, et dans ses temps de désordre, où la commune fut privée de l'exercice du culte, elle établit ses bureaux dans le vaste local du presbytère".

En 1801, au retour du libre exercice du culte, la commune restitue le presbytère au curé, excepté un petit logement. La commune retourne alors établir la "salle de mairie dans le surplus de ces anciennes annexes", dans l'ancienne tribune des Princes, au-dessus de l'ancienne tribune du Roi. Au-dessus encore, se trouve le logement du secrétaire de la mairie.

En 1814-1815, la Justice de Paix se fixe à Villejuif et l'ancienne tribune de la Reine abritera ainsi l'école communale. En 1829, la tribune de la Reine sert de sacristie et la tribune des Princesses, juste au-dessus, sert d'école publique, alors que le logement encore au-dessus est occupé par le bedeau. Au même moment, un menuisier loue depuis quelques années déjà, l'ancienne tribune du Roi pour s'en servir comme magasin pour stocker du bois. Cette situation pose des problèmes de sécurité à l'église, au mobilier et aux archives de la mairie situés juste au-dessus, et le menuisier doit libérer les locaux.

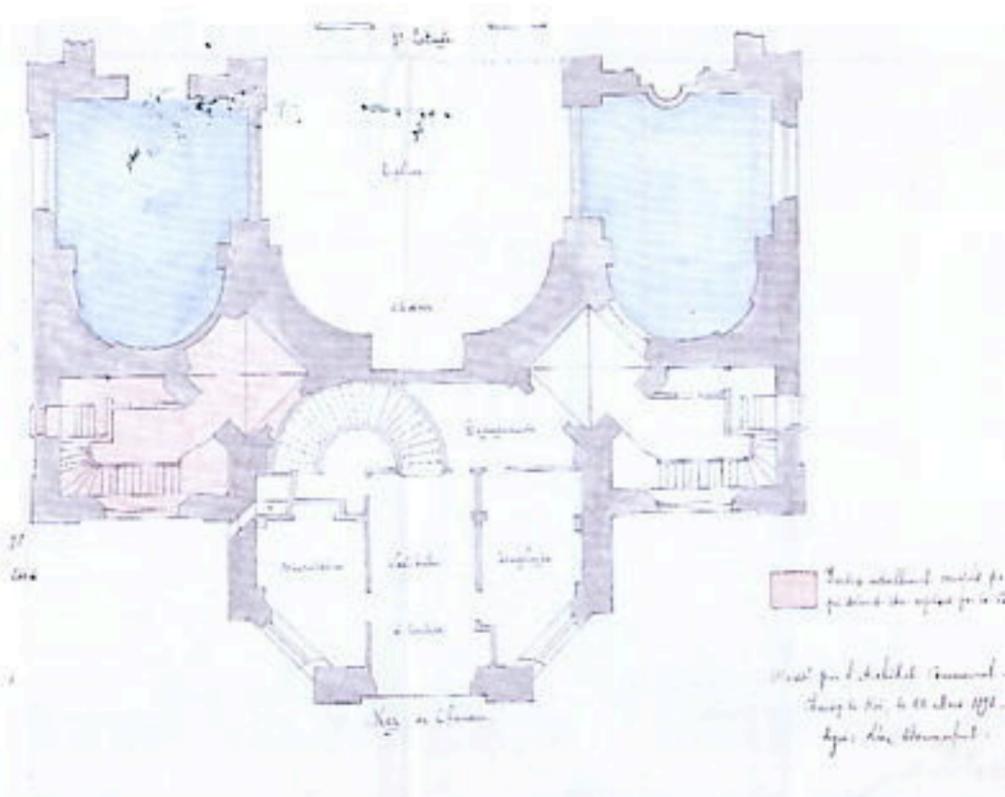
En 1833-1834, l'ancienne salle des gardes, occupée par les pompes et leurs accessoires, est aménagée en mairie. Il semblerait qu'à l'origine, dans cette salle des gardes du corps du Roi se trouvait également une chapelle.

Louis-Boivin, maire de Choisy, expose **en 1833** devant le Conseil municipal que le local affecté à la mairie est "incommode et inhabitable" et propose l'aménagement de la mairie. Au rez-de-chaussée, se trouvent la salle des élections, le vestibule et le magasin des pompes ; au premier étage le cabinet du maire, le secrétariat, la salle du Conseil et des mariages ; dans les combles la salle des



La mairie installée dans l'ancienne loge royale
Carte postale

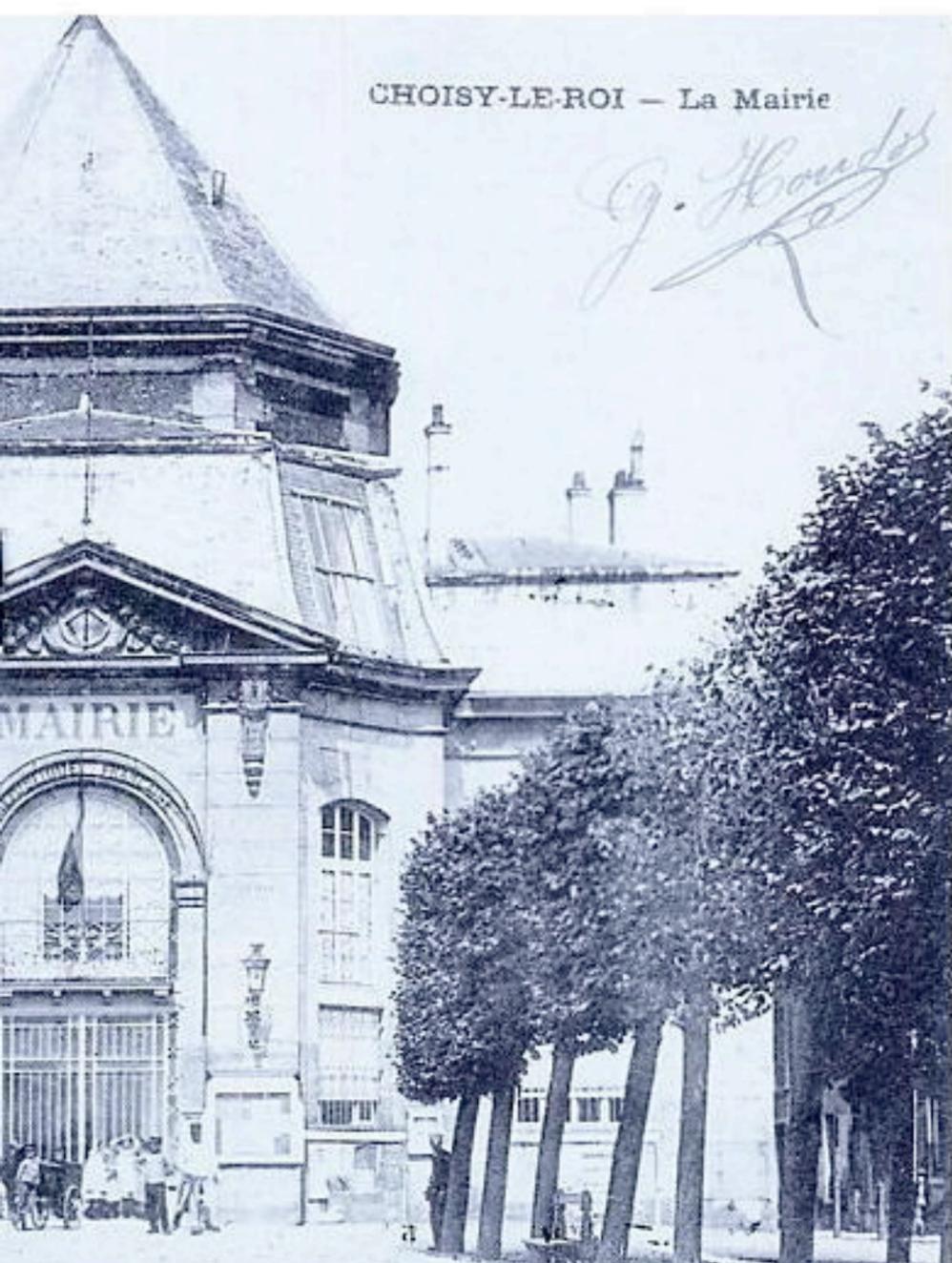
© Archives communales



Plan du rez-de-chaussée de la mairie en 1898 indiquant le projet de reprise des parties occupées par la Fabrique

© Archives communales

es du "chevet"



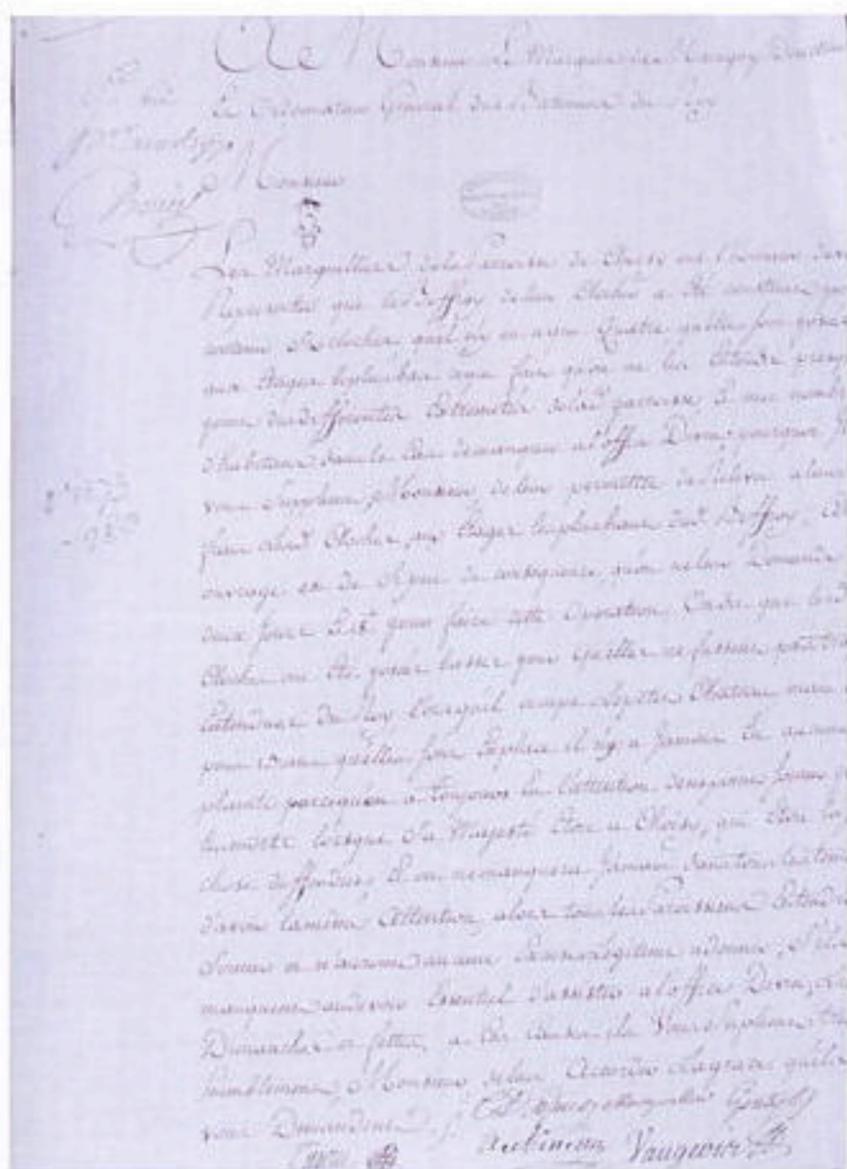
archives. Ces travaux sont pour moitié financés par "le secours accordé par le ministre du Commerce et des travaux publics sur le fonds de réserve de l'octroi de banlieue".

L'ancienne salle de mairie est mise à la disposition de la Caisse d'Épargne, avant de servir de salle de réunion du Conseil de discipline de la Garde nationale. Dans l'ancienne sacristie, séparée de l'église par un passage sous le clocher, la Ville envisageait d'établir un château d'eau.

En 1860, l'augmentation de la population exige l'agrandissement de l'église. Le Conseil de Fabrique demande "la distraction des dépendances de la mairie pour être réunie à l'église de l'ancienne tribune de la Reine qui sert de magasin".

En séance du Conseil municipal du **11 septembre 1891**, Laurent-Rondu, membre du Conseil, expose que les locaux affectés à la mairie sont insuffisants, "qu'en raison du développement de la population (passée de 3 000 habitants en 1864 à 8 500 en 1892) et de la multiplicité des travaux incombant aux mairies, le personnel des bureaux a besoin d'être augmenté et réparti dans des bureaux distincts. On pourrait donner satisfaction à tous les besoins en agrandissant la mairie au moyen des locaux occupés par la Fabrique de l'église. Les parties à occuper se composeraient de l'ancienne tribune dite de la Reine située à gauche du chœur et distraites des dépendances de la mairie par arrêté du préfet du 20 novembre 1860, de l'ancienne tribune du Roi, située à droite du chœur et laissée à la Fabrique vers 1825, des logements situés au-dessus de ces tribunes du Roi et occupés par des serviteurs de l'église ou des particuliers". Le décret de désaffectation en vue de l'agrandissement de la mairie sera signé le 10 mai 1898 par le Président de la République.

En 1903, le vestibule, les bureaux du personnel et le cabinet du secrétaire se situent au rez-de-chaussée ; la salle du Conseil municipal, des mariages et le cabinet du maire se trouvent au 1^{er} étage. Une belle cheminée à Cariatides, du style Henri II, tout entière en faïence se trouve dans le cabinet du maire. Il s'agit d'un don de Alfred-Brault, ancien maire.



Lettre des marguilliers de la paroisse de Choisy demandant la surélévation des cloches aux étages les plus hauts du beffroi

© Document conservé au Centre historique des Archives Nationales à Paris

Le dimanche 25 octobre 1903, l'administration municipale quitte le "pavillon du Roy" et s'installe dans le "château de Choisy", récemment acheté avec l'ensemble du parc Lagoutte. Un cortège d'officiels qui part de la place de l'ancienne mairie les mène vers le "nouvel Hôtel de ville".

Après 1903, le chevet de l'église abrite le Commissariat de Police, les audiences de la Justice de Paix, un emplacement pour les élections et le Bureau de Bienfaisance et une salle de réunion pour les différentes "sociétés" (associations) locales.

En janvier 1910, pendant les inondations, la Justice de Paix sert de cantine, dirigée par Léon-Gourdault, conseiller municipal. Il y fait installer 60 lits militaires et distribuer chaque jour 220 repas.

En 1938, souhaitant donner plus d'importance à la Bibliothèque municipale du Cercle populaire, la Ville l'installe au-dessus du bâtiment du Commissariat de Police, d'après les plans de l'architecte communal, René-Couplier.



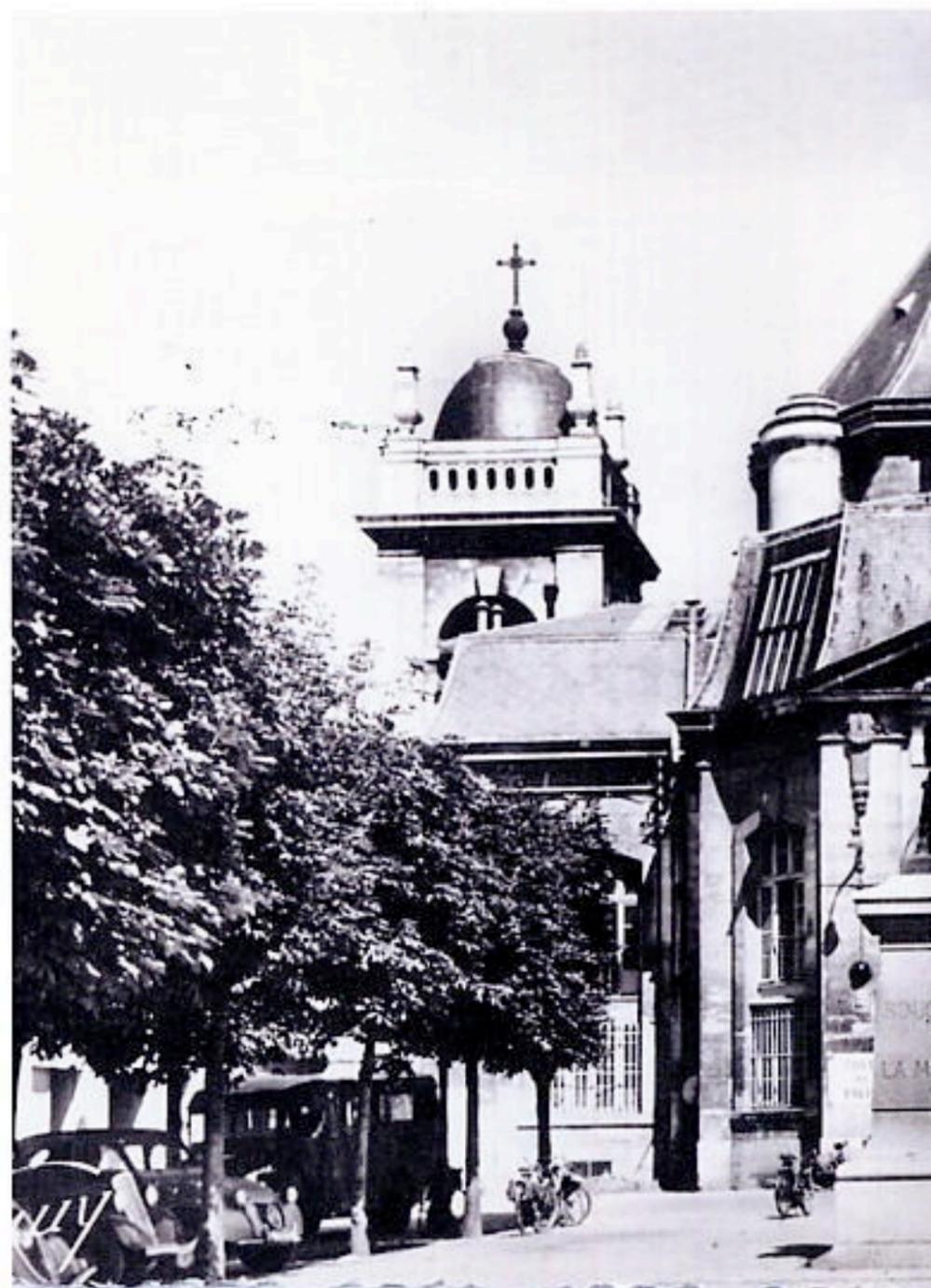
Projet d'installation de la mairie dans l'ancienne salle des gardes
Plan de 1833
© Archives communales

Honoraires dus par la Commune de Choisy-le-Rei à Eugène Tuane architecte
pour travaux exécutés dans l'église St Louis.

	Emmises	Reçues	Reste dû
Monsieur Patry	1161.55	1161.55	
" "	1007.50	723.75	283.75
" " M. Lantier	47.40	175.40	
Monsieur Rouzeau	1015.35	920.00	95.35
Monsieur Deland	221.00	182.00	39.00
" "	72.71	54.90	17.81
" "	1789.15	1371.00	418.15
Monsieur Duchemin	224.50	117.00	107.50
Monsieur Dubois	212.46	174.00	38.46
" "	113.77	100.00	13.77
" "	139.27	437.70	
Monsieur Lantier	571.18	375.00	196.18
Monsieur Lantier	219.07	200.00	19.07
Monsieur Lantier	1231.42	1000.00	231.42
" "	1177.74	1018.00	159.74
Monsieur Lantier	103.57	77.00	26.57
Monsieur Lantier	6.00	8.00	
Ensemble			1866.00
A. Tuane		648.65	

Extrait des archives communales
24 3 1873
Eugène Tuane

Honoraires dus par la commune à l'architecte Eugène-Tuane pour les travaux exécutés dans l'église Saint-Louis en 1873
© Archives communales



Travaux anciens sur le bâti

En 1793, les administrations du "Directoire du District du Bourg de l'Égalité" informent les maires et officiers municipaux de Choisy que c'est aux communes de pourvoir aux réparations des églises. Ainsi une longue série de travaux réguliers, mais insuffisants, illustre la vie de l'édifice.

Dès 1809, un devis est établi par M. Becquey de Beaupré, directeur des Ponts et Chaussées du département. Comme la commune "ne connoît aucun moyen de faire face à cette dépense", un arrêté préfectoral du 20 mai 1814 stipule que l'église et le presbytère "seront immédiatement réparés...". La dépense sera acquittée par les impôts extraordinaires autorisés ainsi que sur les fonds avancés par la Préfecture. En 1819, de nouvelles dégradations se faisaient remarquer à la toiture. Un devis est dressé pour la "restauration entière et complète des couvertures de la dite église".

D'importants travaux sont réalisés en 1823, sous les ordres de M. Chatillon, architecte, par Pierre-Poisson, entrepreneur de Choisy-le-Roi. En 1826, 25 % du budget entretien et réparations est consacré à la maison commune et 30 % à l'église et au presbytère. Dès 1827, un nouveau devis est soumis "pour diverses réparations, notamment en ce qui concerne la couverture". Ces travaux réalisés en 1828, avaient un caractère de "nécessité urgente". En 1830, de nouveaux travaux sont effectués "dans l'intérieur de l'église".

Le maire Louis-Boivin propose en **1833** l'aménagement d'une mairie dans l'ancienne salle des Gardes. Les travaux sont dirigés par M. Chatillon, architecte, et réalisés par l'entrepreneur en maçonnerie Cauteret. Une nouvelle grosse opération de couverture de l'église a lieu en 1849-1850 avec M. Naissant. L'entrepreneur, Victor-Desfontaines se voit confier ces travaux de couverture.

Le Conseil de Fabrique ne peut financer seul les travaux d'agrandissement de l'église en **1861** et sollicite un "secours" du Conseil municipal et du préfet de la Seine. Ces travaux sont jugés nécessaires par l'accroissement de la population et "indispensables au service du culte dans l'ancienne tribune de la Reine, distraite des dépendances de la mairie". Des travaux complémentaires sont exécutés **en 1862-1863** : l'installation d'un "calorifère", l'établissement d'une nouvelle sacristie et des travaux de couverture. Suite aux demandes du Conseil de Fabrique et du Conseil municipal, des travaux de réparation du clocher sont auto-

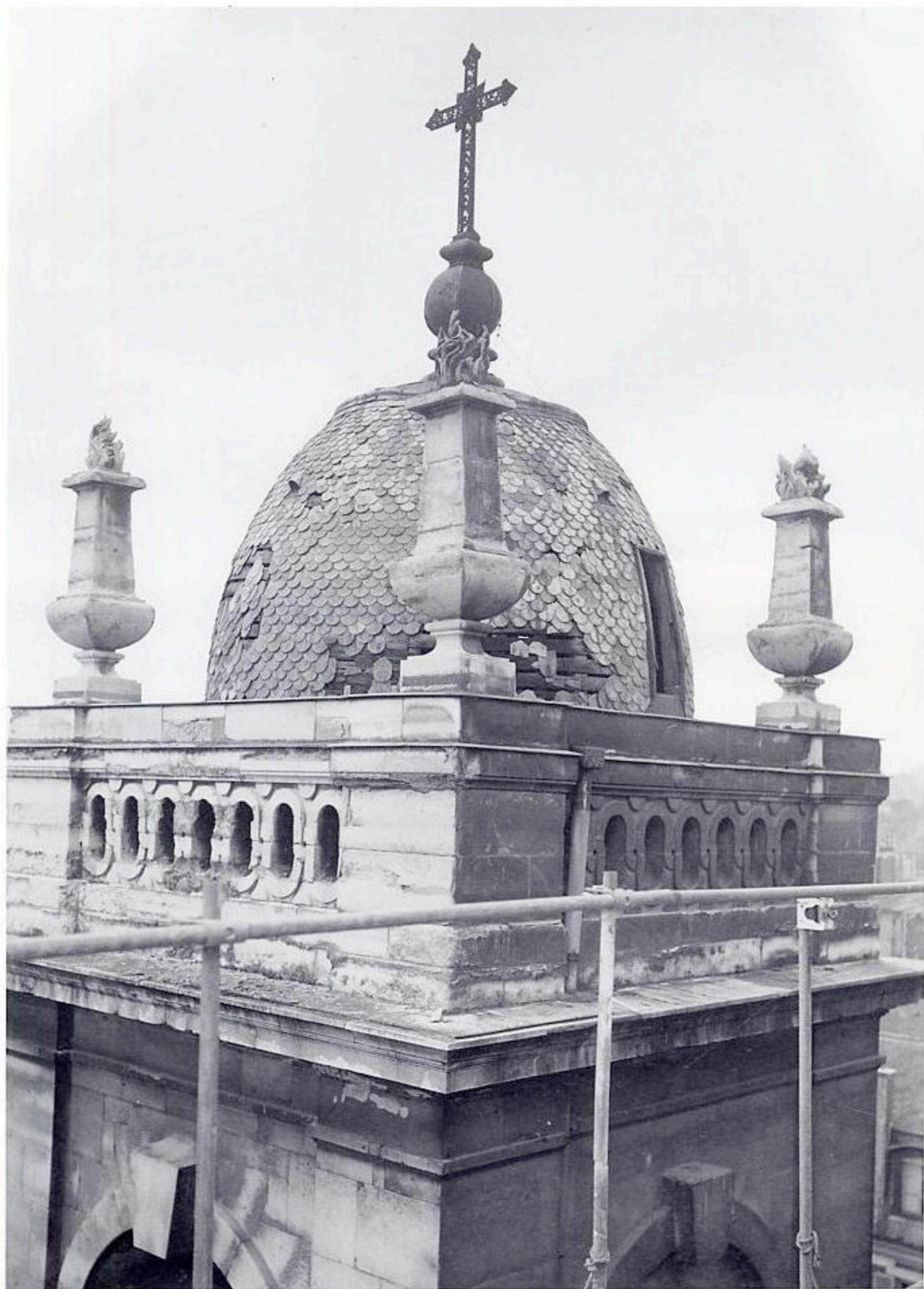
risés par arrêté préfectoral en 1872. Les travaux sont réalisés par M. Moulin, entrepreneur à Choisy-le-Roi. Dès 1871, le Conseil de Fabrique avait fait effectuer d'urgence d'importants travaux pour la réparation de l'église et du presbytère, sous la direction d'Eugène-Tuane, architecte. Les entrepreneurs choisyens travailleront jusqu'en 1873 pour la remise en état de l'édifice.

En 2002, André Sergent étudie minutieusement la façade de l'église et établit un relevé précis des impacts d'éclat d'obus qui ont endommagé l'église lors des combats de Choisy en **septembre et novembre 1870** et des bombardements entre Français et Prussiens.

La loi sur l'organisation municipale de **1884** rend les séances du Conseil municipal publiques. Des travaux d'aménagement sont indispensables. L'architecte communal Léon-Bonnenfant dresse des plans et devis pour l'agrandissement de la salle du Conseil municipal au premier étage. Le bureau des employés au premier étage, est converti en tribune destinée au public, les bureaux du secrétaire et des employés sont transportés au rez-de-chaussée, et le cabinet du maire reste au premier étage.

En avril 1938, la toiture du Commissariat de Police est refaite. En mai 1938, le maire Migneau présente que "l'état de délabrement des toitures du comble et du clocher de l'église, nécessite la réfection totale de ces toitures, et la restauration d'une partie des corniches". Des mesures de protection pour éviter des accidents, en raison de la chute de matériaux à l'intérieur et à l'extérieur de l'église, sont prises. L'entretien n'avait pas été assuré depuis 1914. De son côté, la paroisse s'engage à payer 50 % du montant de la dépense, tandis que le Conseil municipal vote un emprunt, la situation financière ne lui permettant pas de faire face. Pour ces travaux, il est intéressant de noter l'emploi d'un système d'échafaudage métallique moderne léger et très mobile permettant une grande rapidité de déploiement au fur et à mesure des besoins des différents corps d'état.

En 1976, pour la réfection de la couverture et le ravalement des façades, la Ville apporte 80 % de la dépense, l'État et le département participant chacun à 10 %. Le ravalement réalisé à la brosse et à l'eau ne détériore pas la pierre dont certaines parties sont reprises. Sur la façade ouest, toute une série de petites constructions parasites sont démolies. La sacristie ne sera pas démolie tant qu'il ne



Réfection de 1939
© Archives communales



Réfection de 1939
© Archives communales



L'église vers 1950
© Archives communales



L'église vers 1950
© Archives communales



Travaux de réfection de la cathédrale en 1976
© Archives communales



Travaux de réfection de l'orgue
© Archives communales

sera pas possible de mettre à disposition du clergé une surface équivalente dans les locaux occupés par le Commissariat. La restauration de la cathédrale ne pourra pas être effectuée dans sa totalité, tant que le Commissariat est logé dans l'abside de l'église, il n'est pas possible d'en faire la couverture qui pour retrouver son caractère nécessite de profondes transformations.

En 1977, le Conseil municipal approuve le devis de M. Rochette, architecte en chef des Monuments historiques, relatif aux travaux de la mise hors d'eau des parties basses du "chevet".

En février 1986, une partie des plafonds des bas-côtés de la cathédrale s'effondre. Suite à l'expertise, l'Architecte en chef des Monuments historiques, Dominique Moufle, décide pour des raisons de sécurité de procéder à la démolition complète des parties laissées en place de ces plafonds. Le Conseil municipal décide le 7 décembre 1987 de l'exécution des travaux de restauration des plafonds et le nettoyage des parements.

Le projet soumis en 1997 par le Conservateur régional des Monuments historiques est approuvé par le Conseil municipal le 28 mars 2002. Ces travaux concernent la restauration intérieure de la nef, tandis que le chevet doit faire l'objet d'un réaménagement complet.

La tempête du 26 décembre 1999 a provoqué des dégâts importants à la couverture. Le remboursement des dépenses des travaux est financé par les assurances et le ministère de la Culture et de la communication.

En 2000, Olga Bazu, architecte des Bâtiments de France demande d'entreprendre des travaux de mise en sécurité de la cathédrale. Ces travaux concernent en particulier la dépose d'éléments de maçonnerie en pierre de taille dégradés avec risque de chute sur la voie publique.

Les travaux de restaurati

Le programme subventionné par le ministre de la Culture, Direction régionale des Affaires culturelles prévoyait dès l'origine un ensemble de travaux intérieurs destiné à rendre à l'édifice toute sa dignité.

L'église était noire de la suie des cierges et l'état des installations électriques était très préoccupant. Les risques d'incendie avaient par conséquent motivé un programme complet de réfection des installations d'éclairage et de sécurité du public.

Le passage de la câblerie nécessaire impliquent une restauration complète des intérieurs et une étude approfondie des cheminements. En effet ceux-ci, tout comme les sources de lumière et de dispositifs de sécurité, doivent être complètement dissimulés, afin qu'entrant dans la nef on ne puisse que s'étonner de la beauté retrouvée de ce magnifique édifice.

Un important travail de coordination nécessitait de très nombreuses réunions préparatoires et de chantier. Il s'agissait de conjuguer les impératifs des Services techniques du maître d'ouvrage, Daniel Davisse Maire de Choisy, et ceux de la Direction régionale des Affaires culturelles par le biais de l'Architecte en chef des Monuments historiques, Christiane Schmuckle-Mollard, et du conservateur, Marie-Hélène Didier, des Monuments historiques pour les décors peints.

La Ville avait confié l'étude lumière à un concepteur, l'Atelier Coup d'Éclat. Il lui a été proposé de retenir quelques principes apparemment simples, mais de réalisation complexe : un éclairage principal par de grands lustres selon l'expérience de Mme Schmuckle-Mollard dans ses grands chantiers de la Sarthe, et un éclairage secondaire "invisible", puis un dispositif de sécurité non détectable d'emblée en pénétrant dans le chœur.

Après les essais de mise en place des lustres par les Services techniques de la Ville, le projet pouvait être réalisé selon le programme envisagé :

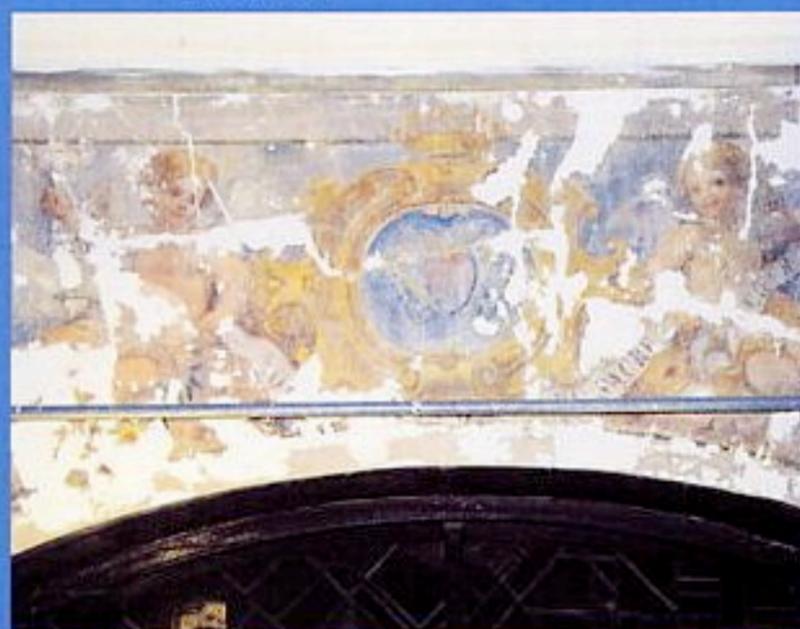
- **restauration de la voûte de la nef** dont le plâtre peint en gris, tracé de faux joints et mortier laissait apparaître en spectre toutes les planches support. Après la dépose des vieux plâtres est apparue une structure tardive ajoutée à la magnifique charpente cintrée en chêne. Déposée, elle a permis de reprendre ponctuellement les bois détruits par d'anciennes infiltrations et de traiter la charpente au moyen de fongicides et insecticides.



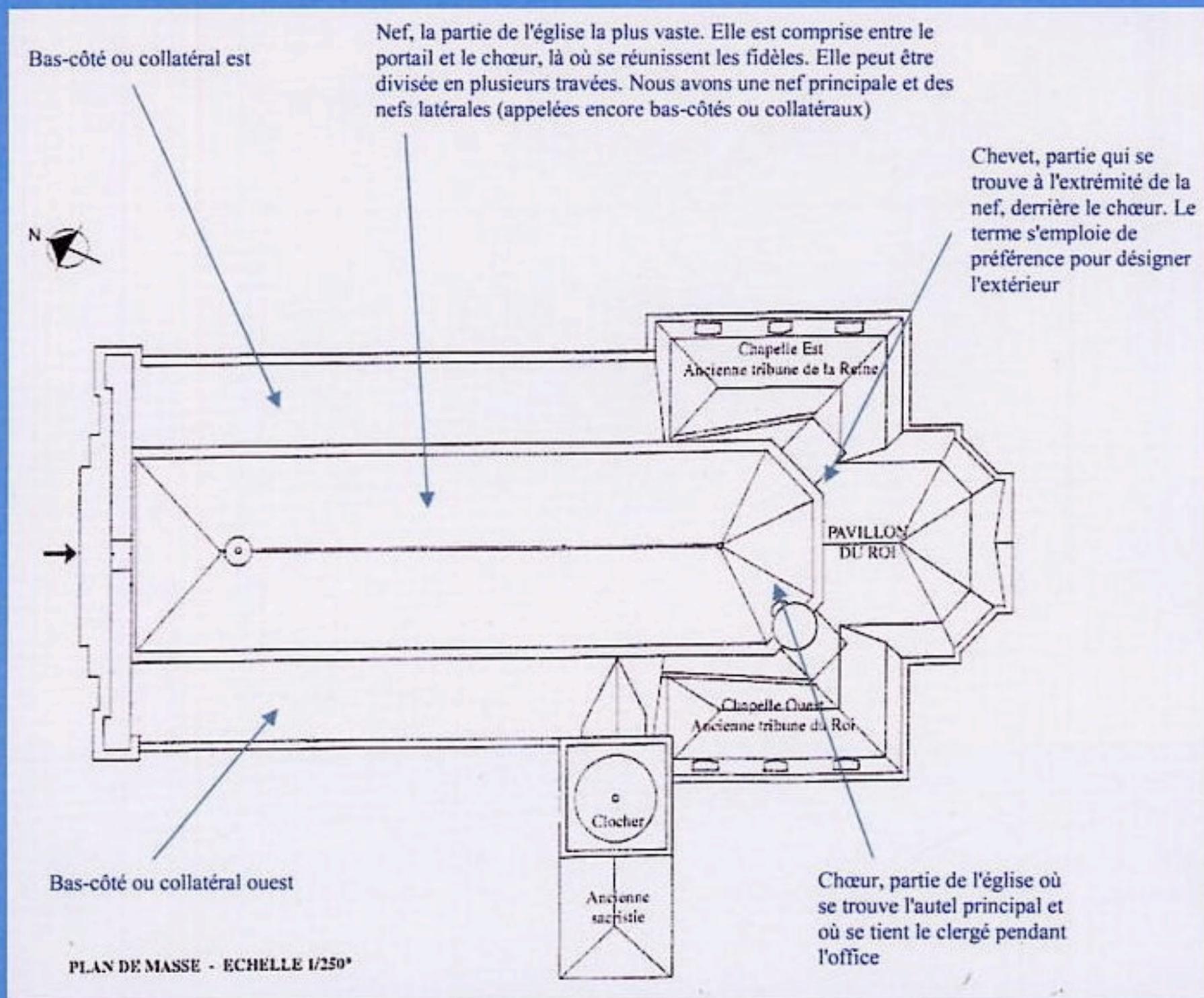
FAÇADE NORD
PORTAIL DE LA CATHÉDRALE
Façade nord par Michel Ficatier,
architecte
© Archives communales



Restauration
© Société Arcoa



Angelots avant restauration
© Société Arcoa



Plan de masse
© Archives communales



Charpente
© Odilon Dimier



Le plâtre gris employé sur un support "nergalto" a reçu un badigeon teinté aux ocres naturels pour l'harmoniser aux maçonneries nettoyées ;

- **restauration des maçonneries en pierre de taille** après nettoyage par "peeling" (application d'une gomme élastique) pour laisser apparaître la pierre sans abîmer son épiderme. Les joints dégagés sont alors apparus avec leurs repeints noirs (ajouts de la fin du XIX^e siècle) et accompagnaient la couche de peinture grise appliquée sur l'ensemble des maçonneries. Après éclaircissement des joints, la maçonnerie nettoyée guida la partie de restauration des maçonneries des bas-côtés. À cet endroit, la partie haute s'avérait être enduite et traitée en maçonnerie peinte, tout comme l'entourage des baies hautes de la nef ;

- **restauration des soubassements et socles des piliers** peints en faux marbre rouge : après régénération des enduits pulvérulents, reprises des décors écaillés, épaufrés et fixation générale après nettoyage de la couche d'encrassement ;

- **restauration des chapelles du chœur** : les deux chapelles, celle du Roi et celle de la Reine, avaient été maintes fois repeintes, d'une tonalité grise puis verte. Les petits panneaux historiés découverts dans le lambris de la chapelle ouest ont laissé apparaître la couleur d'origine, après

dégagement des couches tardives et nettoyage de la couche d'origine, d'un très beau gris clair presque blanc. Cette teinte fut donc appliquée partout après restauration à la peinture à l'huile des lambris de la chapelle est.

Les dorures des décors Louis XV des plafonds ont été restaurées à la feuille d'or avec vernis à l'huile.

Ponctuellement les dorures restaurées à la "bronzine" n'ont pas été restaurées faute de moyens financiers suffisants : l'application de dorure à la poudre de nacre a pu effacer l'aspect inesthétique de ces reprises tardives ;

- **restauration des peintures du chœur** : les scènes historiées.

L'état des supports s'étant avéré satisfaisant (maçonnerie de pierre de taille enduite), l'essentiel des interventions a porté sur le nettoyage de ces peintures très sombres, presque illisibles (dépôts carboneux dus aux fumées des cierges). Les vernis anciens avaient jauni et s'étaient assombris, ils furent enlevés en totalité. Tous les produits employés sont ceux agréés par le Laboratoire de recherche des Monuments historiques ;

- **restauration des fonds** : faux marbres ou maçonnerie peinte à coup de pieu sur enduit fin.

Après un premier nettoyage, les fonds restaient extrêmement sombres par comparaison avec la maçonnerie restau-



rée de la nef, après nettoyage et enduit neuf de la voûte. Ce décor XIX^e ayant été réalisé plus d'un siècle après la construction, il avait été harmonisé avec la nef déjà assombrie et patinée. Une légère peinture fut appliquée pour obtenir l'éclaircissement nécessaire sur les décors de maçonnerie feinte et les faux marbres furent "dévernés", ce qui procure un éclaircissement suffisant. Les dorures pour l'essentiel "illusionnistes" (sans feuille d'or) furent éclaircies au moyen de réhauts d'or à la poudre de nacre et au jaune d'or aquarellé avec quelques touches de feuille d'or sur les encadrements des tableaux.

Cette intervention très délicate fut effectuée avec l'équipe qui a réalisé la restauration des trois travées est et ouest des bas-côtés, avec maîtrise et savoir-faire. La restauration de la baie d'axe, à l'origine ouverte sur la chapelle du Roi (chapelle octogonale non restaurée) a posé le problème du nettoyage de sa peinture. Celle-ci a été réalisée à l'huile sur enduit plâtre, là encore dans une tonalité plus sombre que la nef restaurée. Le vernis oxydé fut entièrement dégagé et les enduits dégradés repris avec "réintégrations illusionnistes" (repeints à l'aquarelle), puis on a appliqué un vernis acrylique ;

• **restauration du tambour d'entrée et du grand portail monumental.** Le grand portail avec ses ferrures a dû être déposé pour sa restauration complète. Le tam-

bour d'entrée présentait des zones intéressantes de décor de faux bois, malheureusement très partiel après dégagement. Le chêne d'origine de très belle qualité et d'une couleur magnifique après dégagement complet, a été restauré et mis en cire. Après essai, un bleu proche du bleu Louis XV de Versailles a été retenu pour la couleur du portail monumental.

La restauration des décors peints était réalisée parallèlement dans les 3^e travées, est et ouest. Sous la couche grise de peinture à faux joints, fut retrouvé un admirable décor XVIII^e avec angelots. L'ensemble était dans un état de dégradation extérieure dû à la pénétration d'eau. Le décor avait été reproduit sur tous les marouflées. Celle-ci furent restaurées et reposées sur "alucobon", un support léger et stable.

Les travaux furent achevés avec la démolition de la construction en appentis, ajoutée au bas-côté ouest, le traitement ponctuel des maçonneries dégagées (dans l'attente d'une restauration générale de la façade), puis la restauration des parties basses du clocher et de sa petite lacustre. Les menuiseries furent alors révisées et repeintes.

Sous le vitrail de la porte tardive qui ouvrait sur la construction démolie, furent retrouvés en place deux panneaux de vitraux avec bornes au milieu du XVIII^e siècle qui subsistaient de la fenêtre transformée en porte. Ces vitraux ser-

viront de modèle lorsque les vitraux XX^e siècle posés dans les fenêtres des bas-côtés seront à remplacer. Enfin les travaux furent poursuivis jusqu'à la mise en place des grands lustres et éclairages secondaires qui procurent très exactement l'effet recherché de beauté et d'harmonie.



Restauration
de peinture
figurative
© Société Arcoa



Restauration
© Société Arcoa



Bilan financier du programme de restauration

- Réfection de la nef, remise en état du chevet et nettoyage du 1^{er} étage
- Sécurité incendie
- Vérification des installations électriques
- Conception lumières
- Déménagement et travaux salle paroissiale Clémenceau
- Remise aux normes de l'électricité
- Éclairage intérieur
- Éclairage extérieur

Total des travaux : 2 071 000 € TTC

Part de la ville : 1 449 000 € TTC

Subventions

- État / Direction Régionale des Affaires Culturelles, nef
525 000 € TTC
 - État / Direction Régionale des Affaires Culturelles, couverture
20 000 € TTC
 - SIPPAREC pour éclairage extérieur
27 000 € TTC
 - Réserve parlementaire de Mme Hélène Luc, Sénatrice
50 000 € TTC
- Total subventions : 622 000 € TTC**

Ce programme de restauration a été onéreux, mais en même temps, c'est une étape de plus dans la vie de cet édifice. D'autres programmes sont à envisager pour la conservation de ce patrimoine choisyen.

Sources

Archives départementales Val-de-Marne

- 4 C 01 Bénédiction de l'église Saint-Louis Saint-Nicolas - 1758
- 3 D 01 Dessins de projets de décoration du chœur - XVIII^e
- 3 D 03 Projet d'érection d'une chapelle du Sacré-Cœur - 1823
- 3 D 04 Ouverture d'un caveau dans l'église - 1855
- 3 D 05 Projet de travaux pour l'agrandissement de l'église - 1861

Archives de Paris

- DO3 64 Travaux et entretien de l'église - 1819-1900

Archives nationales

- 1 Mi 1996-1997 Construction de l'église de Choisy-le-Roi - 1748
- 4 C 1 Dessin à la plume de la cérémonie de dédicace de l'église Saint-Louis - 1760
- G8 2596*-339-3 Lettres relatives à la consécration de l'église paroissiale de Choisy
- O1 1349 Mémoires des artistes pour la décoration de l'église - XVIII^e
- O1 1358 Mémoires des artistes pour la décoration de l'église - XVIII^e
- O1 1374 Élévations et plans, affiche d'adjudication des travaux - XVIII^e

Archives communales de Choisy-le-Roi

- Fiches inventaire de la DRAC, délibérations du Conseil municipal, cartes postales, Choisy-Infos (1937-2007), des dossiers des Services techniques
- 1 M 1 Ancienne mairie : travaux pour l'installation de la mairie dans l'ancienne salle des gardes - 1826-1836
- 1 M 2 Ancienne mairie : agrandissement de la salle des séances et installation des bureaux au rez-de-chaussée - 1884-1885
- 1 M 20 Ancienne mairie : annexion à l'église de l'ancienne tribune de la Reine - 1860
- 1 M 21 Ancienne mairie : désaffectation des locaux de l'église pour l'agrandissement - 1891
- 2 M 1 Église Saint-Louis et presbytère : travaux - 1793-1850
- 2 M 2 Église Saint-Louis : installation d'un calorifère, réparation de la couverture et établissement d'une nouvelle sacristie - 1861-1865
- 2 M 3 Église Saint-Louis : établissement de grilles aux croisées - 1863-1873
- 2 M 4 Église Saint-Louis : réparation du clocher - 1871-1873
- 2 M 6 Église Saint-Louis et presbytère : travaux de réparations pour dommages de guerre - 1871-1873
- 2 M 7 Église Saint-Louis : restauration du comble et du clocher - 1935-1940
- 2 M 8 Église Saint-Louis : horloge communale - 1775-1842
- 1 P 8 Conseil de Fabrique : demande des locaux situés dans la mairie - 1829-1903

Bibliographie

- Auguste Franchot, Histoire de Choisy, 1926
- Département de la Seine, Choisy-le-Roi (État des communes à la fin du XIX^e siècle), Montévrain, 1902
- Cahier de l'Association Louis-Luc pour l'histoire et la mémoire de Choisy-le-Roi, La cathédrale Saint-Louis, 2001
- Ville de Choisy, Histoire de Choisy-le-Roi d'une rive... à l'autre, 2006

Remerciements

Brochure réalisée
par le service municipal archives,
documentation, patrimoine

en partenariat avec
l'association Louis-Luc
pour l'histoire et la mémoire de Choisy-le-Roi

et le service communication
de la ville de Choisy-le-Roi

avec la participation de
Christiane Schmuckle-Mollard
Architecte en chef des Monuments historiques

Septembre 2007

Service archives, documentation, patrimoine
Mairie de Choisy-le-Roi
Place Gabriel-Péri
94607 Choisy-le-Roi Cedex
Tél. : 01 48 92 41 36
E-mail : choisy-archives@ville-choisy-le-roi.fr

Horaires d'ouverture

du lundi au jeudi de 8h30 à 11h45
et de 13h30 à 17h30
le vendredi de 8h30 à 11h45